

Du nom de maison au nom d'état civil

Porter comme nom d'état civil le nom d'un lieu habité par un ancêtre plus ou moins éloigné n'est pas en soi une spécificité des provinces et de l'onomastique basques, loin s'en faut. Dans l'onomastique d'état civil formée en langue basque c'est là une situation quasi sinon complètement exclusive: tout nom basque d'état civil (qui se dit en basque *deitura*) actuellement en usage, parfois sous diverses déformations dues à la pratique administrative, en français pour l'époque moderne, ou plus généralement romane pour des époques plus anciennes, a été un jour celui d'une maison, qui existe encore très souvent. Même quand ces noms d'état civil ont pour base un nom de métier, un nom d'origine ou un sobriquet, c'est-à-dire un surnom, ou bien un prénom, ils sont construits sur un terme nommant l'habitat. Les listes médiévales des noms de maisons, documentées surtout à partir du XIIe siècle, avec plus ou moins d'abondance selon les lieux (beaucoup en Basse-Navarre, assez en Soule, moins en Labourd où, sauf quelques exemples ponctuels, les listes importantes ne sont pas antérieures au XVIe siècle), montrent que depuis très longtemps ces noms appartenaient à deux types principaux: 1° les purs "toponymes", nommant et décrivant le lieu où a été édifée la maison avec ses dépendances immédiates, 2° les noms construits avec les mots référant à l'habitat lui-même ou à l'édifice, sur *iri* "domaine, lieu d'habitat", *etxe* "maison" (équivalent des nombreux *case*, *casa-* etc. des noms romans des territoires voisins). L'élément *-tegi* "demeure (de)", déjà attesté très tôt et probablement composant de *jauregi* "demeure seigneuriale", l'un des noms génériques et communs de la maison noble dès les origines connues de l'onomastique des maisons, s'adjoint lui toujours à des noms de personnes (prénoms ou surnoms), et, bien que ce modèle soit déjà très abondant au XIVe siècle, son extension semble avoir été postérieure aux types précédents. Il s'agit là de ce qu'on peut nommer, sans en connaître ni l'origine ni les conditions du développement, de la "première génération" des noms de maisons, ceux des quelques milliers de maisons citées avant la fin du Moyen Age, compte tenu cependant que des noms de ce type ont pu être réinventés et donnés jusqu'à l'époque contemporaine, et que ce temps d'invention n'est pas encore achevé.

Jusqu'au XVe siècle on trouve encore très peu d'exemples d'un modèle onomastique appelé à avoir un grand succès lorsque se constitueront les "quartiers neufs" et "paroisses nouvelles" appelés par la progression démographique et l'extension de l'habitat à la fin du Moyen Age et au XVIe siècle. C'est alors qu'apparaît, à côté des modèles précédents,

mais appelé à un grand développement, la désignation des maisons par la suffixation en *-(r)ena* (littéralement "ce qui appartient à"), nécessairement précédé du nom de l'habitant, qui est ici aussi selon les cas un prénom, un nom de métier, un nom d'origine ou un sobriquet. A l'époque moderne ces noms de maison en *-(r)ena*, encore conservés intacts dans la langue notariale jusqu'à une époque récente, ont subi dans le basque usuel une curieuse déformation en *-enea/enia* interprété en français par "chez", ce qui est étymologiquement inexact puisque "chez" vient, précisément, du "casa" bas-latin, et ce qui a fait oublier, pour ce qui est du nom de la maison elle-même, la signification originelle. La forme primitive a survécu assez souvent, comme celle de bien d'autres noms et toponymes, dans les noms d'état civil, officiellement fixés et immuables depuis le temps où ils sont entrés légalement dans l'usage administratif et officiel, quand la "francisation" phonétique ne l'avait pas déjà altérée en *-(r)ène*. Le Labourd occidental a connu de plus à partir de la fin du XVIe siècle un nouveau type de dénomination, surtout en zone urbanisée ou semi-urbanisée: la composition avec *-baita* toujours précédé du nom de l'habitant et compris au sens de "demeure de ...". Le caractère tardif de son invention, très précisément documenté, aurait pu permettre d'éviter de lui chercher une origine ailleurs que dans le vocabulaire basque connu et usuel. Les noms d'état civil ont subi eux aussi très souvent et dès les premiers écrits une "romanisation administrative", adaptation graphique et phonétique à la langue officielle: un exemple parmi bien d'autres est celui de la suppression dans les provinces françaises, alors qu'en Espagne il a été généralement conservé, du déterminant ou article *-a* qui suit toujours les noms de maisons dans l'usage basque.

Le nom de personne à la "mode ancienne", formé d'abord du prénom ou du double prénom (le second prénom patronymique, au génitif latin dans les premiers textes, a été employé jusqu'au XIIIe siècle en Navarre) suivi du nom de la maison possédée ou habitée, qui a perduré ainsi jusqu'à la fin du XVIIIe siècle dans la documentation administrative civile de certaines régions basques, avait été progressivement modifié par l'adjonction au prénom du nom paternel ou patronymique, en particulier dans les registres paroissiaux de baptêmes, mariages et décès à partir du XVIIe siècle en général. La filiation devenait ainsi inscrite et identifiable, dans le cas notamment des "mariages au 4ème degré de consanguinité" assez courants dans le monde villageois relativement isolé, mais qui exigeaient une "dispense épiscopale". Au début du XIXe siècle les listes d'habitants des documents officiels (contributions fiscales, recensements) comportent une première colonne avec le nom patronymique d'état civil, et une seconde avec le nom de maison: les deux coïncident encore parfois lorsque la transmission s'est faite de père en fils depuis le temps, variable,

où l'usage du nom patronymique à côté et de plus en plus au dépens de celui de la maison est devenu la règle. Par la force des choses c'est une situation aujourd'hui à peu près sinon complètement disparue. Bien des noms d'état civil se sont éteints au cours du XIXe ou du XXe siècle après avoir été parfois très abondamment portés, alors même que la maison éponyme perdure avec son nom.

Cette situation peut compliquer et en même temps faciliter en un sens la recherche généalogique qui occupe beaucoup la société contemporaine. L'existence encore réelle (la plupart du temps), ou pour le moins documentée de la maison d'origine, c'est une promesse sinon une garantie de succès dans la recherche. Elle peut le compliquer aussi pour plusieurs raisons: quand la maison a, assez rarement il est vrai, changé de nom, ou parce que, si certains noms de maisons sont très rares ou même parfois uniques dans tout l'espace bascophone connu, faciles à identifier une fois la chaîne généalogique établie, d'autres sont extrêmement répandus, et ce dès l'époque médiévale, que la prospection documentaire peut donc s'avérer longue et le résultat difficile à obtenir, à savoir l'identification de la maison "éponyme", celle d'où est parti le nom d'état civil, en général avec un cadet parti se marier ou s'installer ailleurs, et parfois loin. Une autre conséquence, s'agissant du rapport de la maison et de la généalogie en Pays basque, c'est qu'il serait logique de faire chaque fois que possible la généalogie "par maison", en complément de la filiation patronymique et familiale, et reconstituer ainsi tout un pan de l'histoire des gens et de la maison elle-même, cette véritable institution politique et civile qui fut longtemps la base de la société.

Jean-Baptiste Orpustan

Professeur des Universités honoraire (Bordeaux III).